Envoyé en préfecture le 16/06/2022

ID: 081-200034056-20220614-D2022_82-DE

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 16/06/2022

520



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

<u>PRESENTS</u>: MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - FOURNIER (Suppléant) - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2022/82

Objet : Aquaval : Approbation d'une convention d'occupation temporaire d'un terrain pour l'installation d'une activité de location de vélos électriques

Monsieur le Président expose la demande reçue de M. Gilles SEMGHOUNI, gérant de la société AVMG Location de loisirs, sise La Fumade - 81570 CUQ, de pouvoir louer un emplacement sur le site d'Aquaval de juin à fin août, pendant l'ouverture de la base de loisirs, afin d'installer son activité de location de vélos électriques.

Compte tenu de l'intérêt touristique de pouvoir accueillir une nouvelle activité sur le site d'Aquaval, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'accepter la mise à disposition d'un emplacement sur la base de loisirs Aquaval, du 25 juin au 31 août 2022, à la société AVMG Location de loisirs et fixe le montant de la location à 100 € HT par mois.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver une convention d'occupation temporaire d'un terrain sur le site d'Aquaval pour l'installation d'une activité de vélos électriques au profit de l'entreprise AVMG Location de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention d'occupation temporaire d'un terrain sur le site d'Aquaval pour l'installation d'une activité de vélos électriques au profit de l'entreprise AVMG Location de loisirs, pour la période du 25 juin au 31 août 2022,
- dit que le loyer est fixé à 100 € HT par mois,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15 juin 2022 *

